

Page de signature du Plan de Travail Annuel 2006 : 00044219-Programme d'Appui à la Décentralisation, à la Participation Citoyenne et au Développement Local (DEPACIDEL)

Effet de l'UNDAF : d'ici 2010 les quatre composantes de la bonne gouvernance sont renforcées dans le respect des droits humains.

Effet escompté du Programme de Pays : La décentralisation et la participation des citoyens, particulièrement les femmes et les jeunes, à la gestion locale sont renforcées

Produits attendus du Programme de Pays :

- Le Cadre juridique pour la mise en place des collectivités locales est approfondi.
- Des outils de planification du développement et de gestion de l'espace sont introduits et rendus opérationnels au niveau des communes rurales et urbaines.
- Les capacités des acteurs de la décentralisation sont renforcées.
- Des cadres de concertation/coordination des actions de développement sont clarifiés, dynamisés et ouverts à tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes.
- les bonnes pratiques de développement local sont capitalisées pour contribuer à l'approfondissement de la décentralisation en milieu rural et urbain.
- Des mécanismes de transfert des ressources financières de l'Etat vers les collectivités locales sont développés.

Partenaire de réalisation : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

Autres partenaires : Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies, Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Développement Local et Régional, Association des Municipalités du Burkina Faso, Société Civile.

Période couverte par le Programme : 2006-2010
Composante du CPD : **Renforcement de la Gouvernance**
Titre du programme : **Programme d'Appui a la Décentralisation, à la Participation Citoyenne et au Développement Local (DEPACIDEL)**
Numéro du programme : **00044219**
Durée : **5 ans**

Budget estimatif sur une base de 12 mois : 305 000 US
Ressources allouées :
• Gouvernement : En nature
• Budget TRAC : 305 000USD
• Autres sources
○ Donateur _____
○ Donateur _____
Partie du budget non financée :

Approuvé au nom de : **Nom/Titre**
Clément P. SAWADOGO
Ministre
de l'Administration
Territoriale
et de
la Décentralisation

MATD :
PNUD : **Mariam PANGAH**
Représentant Résident a.i.

Signature

Date

20 JUIN 2006



07 JUL. 2006

Tableau des Sigles et des abréviations

| | |
|------------|---|
| ADEPAC | Appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne |
| AGEDECOL | Agence d'Appui à la Gestion et au Développement des Collectivités Locales |
| AMBF | Association des Municipalités du Burkina Faso |
| CGCT | Code Général des Collectivités Territoriales |
| CND | Commission Nationale de la Décentralisation |
| CSLP | Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté |
| CSMOD | Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation |
| CVD | Conseil Villageois de Développement |
| DEPACIDEL | Programme d'appui à la Décentralisation, à la Participation Citoyenne et au Développement Local |
| ECOLOC | Économies Locales (relance des économies locales) |
| LPDRD | Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé |
| FENU | Fonds d'Équipement et des Nations Unies |
| FODECOL | Fonds de Développement des Collectivités Locales |
| MHU | Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme |
| MATD | Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation |
| MEDEV | |
| MFB | Ministère des Finances et du Budget |
| MFPRE | Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat |
| PCD | Plans communaux de développement |
| PDUD | Projet de Développement Urbain Décentralisé |
| PNBG | Politique Nationale de Bonne Gouvernance |
| PTF | Partenaires Techniques et Financiers |
| PNGT2 | Deuxième Programme National de Gestion des Terroirs |
| RAF | Réorganisation Agraire et Foncière |
| SDDR | Schéma Directeur de Développement Régional |
| SNAT | Schéma National d'Aménagement du Territoire |
| SP/CNCPDRD | |
| TOD | Textes d'Orientation de la Décentralisation |
| UAC | Unité d'Appui-Conseil |
| UEMOA | |

RESUME DU PROGRAMME

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROGRAMME

Le Gouvernement du Burkina Faso a engagé depuis 1993 le processus de décentralisation.

La problématique de la décentralisation s'inscrit dans le cadre de trois documents de politique du Gouvernement : le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté révisé (2004-2006) la Politique Nationale de Bonne Gouvernance adoptée en juillet 2005 et le Cadre stratégique de mise en œuvre de la Décentralisation (CSMOD) en cours d'approbation par le Gouvernement. Ce processus renferme actuellement des acquis et des insuffisances

Ce processus renferme actuellement des acquis parmi lesquels l'on peut citer :

- la création de 33 communes urbaines de plein exercice et la tenue des élections municipales en 1995 ;
- la création de 16 nouvelles communes urbaines en 1997 ;
- la tenue des élections municipales dans les 49 communes urbaines en 2000 ;
- l'adoption des Textes d'Orientation de la Décentralisation (TOD) par l'Assemblée Nationale en 1998 et leur relecture en 2001 et 2003.

Le processus a connu un tournant décisif à partir de 2004 avec :

la relecture des TOD qui a abouti à l'adoption par l'Assemblée Nationale de la loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales qui consacre la communalisation intégrale du territoire national à partir de l'entrée départementale ;

l'adoption de la Loi n° 024-2005 du 24 mai 2005 portant code électoral ;

la tenue le 23 avril 2006 des élections municipales sur l'ensemble du territoire national ;

l'élaboration du Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation (CSMOD). Ce document de stratégie sectorielle en matière de décentralisation et de déconcentration définit les grandes orientations et les axes prioritaires d'intervention de la décentralisation pour les 10 prochaines années (2006-2015) : (i) l'appropriation sociale et politique de la décentralisation (ii) le transfert des compétences et des ressources, (iii) le renforcement des capacités locales (iv) la viabilisation économique des collectivités locales (v), le pilotage et la coordination du processus de décentralisation.

Comme insuffisances au niveau de la mise en œuvre, il est à noter

le faible taux de couverture des communes urbaines « de la première et la deuxième génération » entre 1995 à 2005 : environ 18% de l'ensemble de la population du pays seulement étaient touchés ;
la faible implication de la société civile et des populations dans nombre de municipalités ainsi que l'insuffisance de la participation citoyenne dans la gestion des affaires locales ;
la faible mobilisation des ressources par les collectivités territoriales ;
la faible capacité de gestion de certains élus ;
les approches parfois contradictoires des projets et programmes sectoriels avec le cadre global de la décentralisation ;
les ressources limitées du MATD pour assurer le rôle de chef de file et de coordination qui lui est dévolu ;
les insuffisances d'outils d'aménagement et de planification ;
la faible capacité des structures déconcentrées pour l'exercice de la tutelle de proximité ;
l'insuffisance de coordination des partenaires techniques et financiers ;
l'insuffisante clarification de la position et des dispositions du MATD pour piloter et coordonner l'ensemble des actions d'appui à la décentralisation.

L'état des lieux de la mise en œuvre de la décentralisation révèle d'importants enjeux et défis à relever pour réussir la réforme :

- l'appropriation sociale et politique de la décentralisation par les principaux acteurs ;
- le renforcement de la déconcentration ;
- les transferts de compétences et des ressources ;
- le renforcement des moyens du MATD pour un meilleur accompagnement et une meilleure coordination des actions d'appui au processus de décentralisation ;
- la promotion du développement local et le financement de la décentralisation ;
- le renforcement des capacités des élus locaux ;
- l'absence de capacités d'appui-conseil au niveau régional et national pour accompagner la mise en place des communes, surtout en milieu rural.

II. STRATEGIE D'APPUI DU PNUD ET STRATEGIE D'INTERVENTION DU PROGRAMME

Contenu du programme

Le programme d'appui à la décentralisation, à la participation citoyenne et au développement local (DEPACIDEL) s'inscrit dans le cadre de l'UNDAF 2006-2010 (qui lui-même tire sa substance du CSLP) et dans le Cadre stratégique de mise en oeuvre de la Décentralisation.

A travers le DEPACIDEL, le PNUD et le FENU envisagent contribuer à l'atteinte de l'effet UNDAF 4 intitulé « d'ici 2010 les quatre composantes de la bonne gouvernance sont renforcées dans le respect des droits humains » et à celle de l'effet suivant du Plan d'Actions du Programme de Pays 2006-2010 entre le Gouvernement du Burkina Faso et le PNUD : « la décentralisation et la participation des citoyens, particulièrement les femmes et les jeunes, à la gestion locale sont renforcées ».

Pour ce faire, ils entendent tout en accompagnant le processus de mise en place des collectivités locales et la promotion de la participation citoyenne dans la gestion des affaires publiques locales, valoriser à travers le DEPACIDEL, les acquis de leurs anciens projets et programmes de développement local et d'appui au processus de décentralisation : le projet d'appui à la concertation et à la gouvernance locale (PACGL), le Projet de Renforcement des Capacités des Communes Urbaines (PRCCU), le projet d'Appui au Programme Sahel Burkinabé (PAPSB) et le Projet de Développement des Ressources Agro-pastorales du Namentenga (PAPNA).

Le programme DEPACIDEL visera à appuyer des processus et des mécanismes porteurs de changements dans le mode de fonctionnement des collectivités locales et des mécanismes de concertation/coordination. Le programme interviendra à différents échelons et travaillera avec une diversité d'acteurs du développement local. Il sera articulé autour des composantes de renforcement des capacités et de développement des outils d'administration et de gestion communale. Il prolongera plusieurs des activités initiées par le PACGL qui restent encore pertinentes, tout en introduisant d'autres instruments de gestion de développement local et de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation. Il comprendra également des investissements locaux dans un ensemble de communes rurales contiguës qui seront identifiées plus tard, conjointement par le Gouvernement, le FENU et le PNUD. Il veillera aussi à appuyer le MATD d'une part à se doter d'un Plan d'actions du Cadre Stratégique de Mise en oeuvre de Décentralisation (CSMOD) et de nouer un partenariat solide avec ses PTF et d'autre part à capitaliser les meilleures pratiques de gouvernance locale et de développement des communes.

Le DEPACIDEL comprendra deux sous-programmes distincts

un sous programme Appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne (ADEPAC)
et un sous programme Développement Local (DL).

Le sous-programme ADEPAC visera à appuyer le processus de décentralisation en mouvement en vue de créer les meilleures conditions d'ancrage de l'institution communale dans le processus d'amélioration du cadre de vie des populations urbaines et rurales. Ce sous-programme qui approfondira plusieurs des instruments développés par le PACGL consolidera le partenariat avec le PNGT2 en matière d'appui aux communes rurales et le partenariat avec le nouveau projet de la Banque Mondiale pour le développement des services de maîtrise d'œuvre sociale.

Le sous-programme développement local qui sera cofinancé par le FENU et le PNUD, et dont la formulation interviendra plus tard, visera à offrir de réelles opportunités d'équipements à un ensemble de communes rurales qui seront identifiées plus tard et à développer la solidarité inter communale dans la zone d'intervention. Il visera également à mettre en oeuvre un Fonds de Développement Local au niveau de ces communes rurales.

Objectifs et résultats attendus du programme

L'objectif de développement du DEPACIDEL est l'approfondissement de la gouvernance locale et la création de nouvelles opportunités pour le développement local en contribuant à la mise en oeuvre de la décentralisation effective et l'ancrage de nouvelles pratiques de participation des citoyens à la gestion des affaires locales.

Le Programme aura quatre objectifs spécifiques

Créer les meilleures conditions de mise en oeuvre du processus de décentralisation ;
Développer, diffuser et pérenniser des instruments de planification locale participative et des outils de gestion communale ;
Renforcer le dialogue entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers pour la mise en oeuvre de la décentralisation et le développement local ;
Offrir de nouvelles opportunités d'investissement et de renforcement de capacités à un ensemble de communes rurales contiguës situées dans une des 13 régions du pays.

Les principaux résultats attendus sont

des textes juridiques clarifiant certains dispositifs organisationnels des collectivités locales ;
des capacités de gestion et d'intervention dans la vie publique locale renforcées au niveau du MATD, des communes rurales, des organisations de la société civile et de l'AMBF ;
un ensemble d'outils et instruments de planification locale et de gestion communale ;
des espaces de concertation et de coordination entre tous les acteurs de la décentralisation et de développement local ;
des partenariats techniques et financiers solides pour élargir les opportunités de création de richesses au niveau local ;
des pratiques et expériences de développement local capitalisées et appropriées.

La stratégie d'intervention du Programme

L'approche et la stratégie du programme tenteront de respecter certains principes directeurs

Privilégier les approches participatives : La participation et la responsabilisation de tous les acteurs impliquent d'une part, la mobilisation et l'association des citoyens locaux et de tous les acteurs concernés par le contenu et la mise en œuvre du développement local et d'autre part la clarification des rôles des communes, des usagers et de l'Etat.

- 2 Renforcer les capacités : Cela impliquera des composantes de formation pour renforcer les capacités de gestion des élus locaux, des organisations de base de la société civile, des femmes et des jeunes dans les prises de décisions et de gestion des affaires locales. A cela s'ajoute le développement des capacités d'appui-conseil des structures privées (bureaux d'études) ou publics (centres de recherche, services MOS, etc.).
3. Responsabiliser les élus : La reddition des comptes, c'est-à-dire, l'obligation de rendre compte aux citoyens des résultats de la gestion des financements publics est un axe stratégique du programme, surtout pour le deuxième sous-programme. Des nouvelles pratiques dans ce domaine seront encouragées et appuyées.
4. Moduler les outils de financement en fonction des besoins des acteurs locaux : Le Programme répondra à deux types de besoins : i) financement des investissements publics (pistes, services de santé, écoles, etc.) et ii) des besoins en formation et en renforcement des capacités.
- 5 Capitaliser les bonnes pratiques du développement local : le Programme appuiera les processus de capitalisation et de pérennisation des instruments de gestion du développement local au niveau central (MATD et AMBF) et au niveau local (communes urbaines et rurales).

III. ARRANGEMENTS DE GESTION

Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) sera le partenaire technique responsable de la mise en œuvre du programme. Il travaillera en étroite collaboration avec les autres partenaires concernés par les activités programmées par les deux sous-programmes. Le Directeur Général de la DGDCL du MATD sera le Directeur National du Programme.

Le dispositif de pilotage, de gestion et d'exécution du projet sera le suivant :

- Un Comité d'Orientation et de Suivi (COS) pour le pilotage du Programme qui se réunira une fois par an pour donner les grandes orientations, apprécier les plans de travail des deux sous programmes et donner des avis techniques sur les questions importantes. Le COS sera composé du MATD, du MEDEV, de l'AMBF, du Ministère des Finances et du Budget, du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, du SP/CNCPDRD, du PNUD et du FENU.

- Une Unité d'appui conseil : Compte tenu de la faiblesse en ressources humaines du MATD, chaque sous-programme aura une équipe d'appui-conseil pour mettre en œuvre les différentes composantes définies.

Le sous-programme ADEPAC aura une Unité d'Appui Conseil (UAC) qui sera logée au sein du MATD et sera composée du personnel national suivant, ayant les compétences requises et l'expérience suffisante selon les composantes retenues:

- un coordonnateur,
- un expert national en planification locale,
- un expert national en gouvernance urbaine,
- un gestionnaire,
- une secrétaire comptable,
- et deux chauffeurs.

Les principaux équipements du PACGL, en particulier les véhicules et les équipements informatiques seront transférés au sous-programme ADEPAC du nouveau programme. De nouvelles acquisitions d'équipement seront effectuées en 2007, notamment pour remplacer ce matériel :

- Deux (2) véhicules tout terrain,
- Six (6) ordinateurs dont un portable,
- Deux imprimantes et deux photocopieurs.

En concertation avec le Directeur de la DGDCL et le PNUD, le Coordonnateur de l'UAC définira annuellement le programme d'activités et assurera le pilotage de l'ensemble des activités liées aux différentes composantes du sous-programme. Le Gouvernement mettra à la disposition des deux sous-programmes, des locaux appropriés pour le fonctionnement normal des deux équipes d'appui-conseil. Il facilitera la mise en œuvre des composantes du Programme en créant les meilleures conditions de collaboration et d'échanges entre les deux équipes d'appui-conseil et les directions techniques concernées par le Programme en vue de garantir une meilleure pérennisation des résultats du Programme.

Le Directeur de la DGDCL veillera à ce que l'exécution des activités du Programme soit en cohérence avec les orientations de la politique nationale en matière de décentralisation et de bonne gouvernance. Il assurera la coordination des deux sous-programmes et la capitalisation de leurs outils. Le PNUD s'assurera avec le Coordonnateur que les apports du PNUD soient utilisés exclusivement aux fins du projet en vue d'atteindre les résultats escomptés.

Chaque UAC aura l'autonomie financière pour conduire ses activités selon les objectifs arrêtés et suivant le Plan Annuel d'activités défini par le document du Programme PNUD.

Les intrants seront mis à la disposition des deux sous-programmes selon la modalité du paiement direct. Le bureau du PNUD, à la demande du Directeur National du projet, effectuera des paiements au profit de tiers pour des biens et services fournis aux sous-programmes. A la demande du Directeur National du Programme, le PNUD versera une avance de fonds dans le compte bancaire du sous-programme dans le cas d'activité dont la réalisation ne permet pas le paiement direct. Un compte bancaire spécifique sera ouvert au nom de chaque sous-programme dans une banque commerciale de la place. La gestion du compte respectera les procédures du PNUD en la matière.

En raison de son expérience accumulée en matière de planification stratégique et de suivi des projets de gestion économique, Le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (DAES-NU) participera à l'exécution du sous-programme ADEPAC en qualité d'Agence de Coopération et fournira les appuis techniques et opérationnels suivants :

- le recrutement des consultants internationaux et le suivi de la réalisation de ces missions ;
- le recrutement du Coordonnateur de l'Unité d'appui sous programme ADEPAC ;
- donner des avis techniques à la demande du projet pour l'engagement ou l'exécution de certaines activités ;
- la contribution à l'élaboration de certains modules de formation des élus locaux ;
- l'appui à la conception de certains outils de planification locale tels que les plans inter communaux de développement ;
- les sous-traitances (bureau d'études).

Le FENU qui a une grande expérience en matière de planification locale et de gestion de fonds locaux à l'échelle communale ainsi qu'en matière d'appui à la réflexion aux processus de décentralisation en Afrique et en Asie, apportera son savoir-faire au Burkina Faso et son expertise au Programme. Les appuis techniques prendront essentiellement la forme de missions de conseillers techniques du FENU ou/et de consultants internationaux.

IV. Partenariat en vue de la mobilisation de ressources

Le contexte de mobilisation des ressources financières pour la décentralisation et le développement local est très favorable auprès de plusieurs partenaires. Il s'agira pour les équipes d'appui-conseil du DEPACIDEL de prendre les initiatives en temps opportuns pour formaliser les conventions de partenariats avec certains partenaires, en particulier la Banque Mondiale (PNGT 2 et Pôles Régionaux-PDUD), l'Union Européenne, (société civile), la Coopération Danoise (formation) et d'autres bailleurs de fonds et explorer dans le cadre du partenariat, tous les voies et moyens susceptibles de matérialiser la complémentarité des actions et des apports financiers.

V. Le suivi et l'évaluation

Le système de suivi du Programme s'organisera autour des indicateurs du plan de travail annuel.

Le Coordonnateur de chacune des UAC du Programme élaborera trimestriellement un rapport financier et annuellement un rapport annuel de projet.

Le Programme fera l'objet annuellement d'une réunion tripartite. La revue tripartite discutera les rapports annuels des deux sous-programmes du DEPACIDEL.

Le Programme fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale respectivement en 2008 et 2010.

Un audit du Programme sera organisé annuellement par le Gouvernement. Le rapport d'audit sera transmis au PNUD.

VI. Risques

Les principaux risques qui pourront faire échec à ce type de programme sont :

- le non accompagnement des collectivités locales nouvellement installées par un programme de formation conséquent pourrait conduire à un faible ancrage de l'institution communale surtout en milieu rural ;
- la faible participation citoyenne à l'émergence des collectivités locales risque de créer un fossé entre les élus locaux et les populations locales dans la gestion des affaires publiques locales ;
- l'absence d'un mode de fonctionnement efficient des conseils communaux risque de paralyser le fonctionnement des communes (surtout rurales);
- le retard dans l'élaboration du Plan d'Actions du Cadre Stratégique de mise en œuvre de la Décentralisation par le MATD pourrait entraîner le développement dispersé des actions d'appui aux communes et la frilosité de certains partenaires techniques et financiers, à s'engager dans un programme ambitieux de soutien au processus de décentralisation au Burkina Faso ;
- les retards éventuels dans la disponibilité des ressources affectées par le FENU aux activités du sous-programme Développement Local.

Effet escompté de l' UNDAF: D'ici 2010 les quatre composantes de la Bonne Gouvernance sont renforcées dans le respect des droits humains

Effet escompté du Programme de Pays : La décentralisation et la participation des citoyens particulièrement les femmes et les jeunes à la gestion locale sont renforcées

| Produits du Programme de Pays et indicateurs | Activités Clefs | Chronogramme | | | | Partenaires Responsables / | BUDGET PREVU | | | | | |
|--|--|---|----|----|----|--|--------------|-----------------------------|-----------|---------------------------------|--|--------|
| | | T1 | T2 | T3 | T4 | | N° DID | Fonds | Donateurs | Description du budget +N° ligne | Montant en dollars | |
| 1-Le Cadre juridique pour la mise en place des collectivités locales est approfondi <ul style="list-style-type: none"> • Textes d'application sur l'intercommunalité • Décrets de clarification sur les attributions des CVD pour la maîtrise d'ouvrage • Textes d'approfondissement services déconcentrés /collectivités locales | <i>Activité 1- Approfondir le cadre juridique de mise en place des collectivités locales</i> | | | | | MATD, AMBF, PRCA, GTZ, DANIDA UAC ADEPAC | | | | | 23 300 | |
| | | 1.1 Etudes et élaboration des textes | | | x | | | | | | 71300 Recrutement de 3 consultants nationaux (30 jours/consultant) | 10 300 |
| | | | | | | | x | | | | 71600 Ateliers de validation (2 ateliers) | 8000 |
| | | | | | | | x | | | | 74200 Edition et diffusion | 2000 |
| | | 1.2 Diffusion des textes | | | | | x | | | | 71600 (Formation) | 3000 |
| | | | | | | | | | 37 000 | | | |
| 2. Des outils de planification du développement et de gestion communale sont introduits et rendus opérationnels au niveau des communes rurales et urbaines <ul style="list-style-type: none"> • Guide de planification locale • Plans Communaux de Développement • Référentiel inter communal | <i>Activité 2- Développer et diffuser des outils de planification locale et de gestion communale</i> | | | | | MATD MEDEV (DGAT/DLR et DGEP), PNGT 2 DAES-NU SP/CNCPDRD | | | | | | |
| | | 2.1 Edition et diffusion du guide de planification locale | | | x | | | | | | 74200 Edition du guide | 8000 |
| | | | | | x | | | | | | 71600 Présentation et diffusion (une matinée avec les maires et le MATD) | 8 000 |
| | | 2.2 Elaboration du guide de planification inter communale | | | x | | | | | | 71300 Recrutement d'un consultant national | 4000 |
| | | | | | | | x | | | | 71 600 Atelier de validation | 4000 |
| | | | | | | | x | | | | 74200 Edition et diffusion | 2000 |
| | | 2.3 Elaboration du Guide du maire | | | x | | | | | | 71300 Recrutement de deux consultants nationaux (2 mois/ consultant) | 7000 |
| | | | | | x | | | 71600 Atelier de validation | | | | |

Effet escompté de l' UNDAF: D'ici 2010 les quatre composantes de la Bonne Gouvernance sont renforcées dans le respect des droits humains

Effet escompté du Programme de Pays : La décentralisation et la participation des citoyens particulièrement les femmes et les jeunes à la gestion locale sont renforcées

| Produits du Programme de Pays et indicateurs | Activités Clefs | Chronogramme | | | | Partenaires Responsables / | BUDGET PREVU | | | | |
|--|---|--------------------|----|----|----|---|--|-------|--|--|--------------------|
| | | T1 | T2 | T3 | T4 | | N° DID | Fonds | Donateurs | Description du budget +N° ligne | Montant en dollars |
| | | | | | x | | | | | 74200 Edition et diffusion | 2000 |
| | | | | | | | | | | | 2000 |
| 3. Les capacités des acteurs de la décentralisation sont renforcées <ul style="list-style-type: none"> Fédération des communes rurales constituée et intégré dans l'AMBF Capacités des élus locaux renforcées Capacités des organisations de la société civile renforcées dans la gestion des affaires locales Organisations féminines structurées et appuyée | Activité 3- Renforcer les capacités des Acteurs de la décentralisation | | | | | AMBF Consultants Communes rurales MATD | | | | | 21 000 |
| | | 3.1 Appui à l'AMBF | | | | | x | | | | |
| | | | | | | x | | | | 71600 ateliers d'échanges avec les maires de communes rurales | 4 000 |
| | 3.2 Appui aux organisations société civile | | | | | x | | | | 71300 Recrutement de 2 consultants nationaux. 71600 ateliers d'échange avec les OSC | 6 000 4 000 |
| | | | | | | | SP/CNCPDRD MATD Consultants Assemblée Nationale UAC ADEPAC | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| 4. Des Cadres de concertation/ coordination des actions de développement sont clarifiés, dynamisés et ouverts à tous les acteurs y compris les femmes et les jeunes <ul style="list-style-type: none"> Etude sur les cadres de concertation Cadres de concertation outillés | 4. Etude d'approfondissement sur les cadres de concertation | | | | | | | | 71300 Recrutement de deux consultants nationaux (un mois/consultant) | 8 000 | |
| | | | | | | | | | | 71600 Atelier de validation | 5000 |
| | | | | | | | | | | 74 200 Edition étude | 2000 |

Effet escompté du Programme de Pays : La décentralisation et la participation des citoyens particulièrement les femmes et les jeunes à la gestion locale sont renforcées

| Produits du Programme de Pays et indicateurs | Activités Clefs | Chronogramme | | | | Partenaires Responsables / | BUDGET PREVU | | | | | | |
|--|---|---|----|----|----|--|--------------|----------------------|-----------|---------------------------------|--------------------|---|--------|
| | | T1 | T2 | T3 | T4 | | N° DID | Fonds | Donateurs | Description du budget +N° ligne | Montant en dollars | | |
| | 4.2 Elaboration, adoption et diffusion textes juridiques | | | | x | | | | | 71300 Elaboration des textes | 3500 | | |
| | | | | | x | | | | | 74200 Diffusion des textes | 1500 | | |
| <p>5. Instruments de gestion du développement local et bonnes pratiques de gouvernance locale Capitalisés et diffusés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pratiques de développement local appropriées et diffusées • Nouveaux mécanismes de financement décentralisé • Résultats de recherche-Action sur la décentralisation et le développement local | <p><i>Activité 5- Développer, diffuser et pérenniser des instruments de planification locale participative et des outils de gestion communale</i></p> | | | | | MATD, SP/CNCPDRD Consultants Université de Ouagadougou (sciences économiques) AMBF, ENARF, UAC ADEPAC | | | | | 56100 | | |
| | | 5.1 Edition et diffusion Guide planification locale | | | x | | | | | | | 74200 Edition | 6 000 |
| | | | | | x | | x | | | | | 71600 Atelier de remise du guide | 4000 |
| | | | | | x | | x | | | | | 71600 Formation des élus sur le guide de planification locale | 8 000 |
| | | 5.2 Consolidation 6 PLD | | | | | x | | | | | 72 100 Actualisation 6 PLD | 6 000 |
| | | | | | | | x | | | | | 71600 Formation des femmes sur les PCD | 4000 |
| | | 5.3 Etude mécanismes de financement | | | | | x | | | | | 71200Consultant international | 18 700 |
| | | | | | | | | | | | | 71300Consultant national | 4400 |
| 5.4 Convention recherche | | | | x | | | | Bourses de recherche | 5000 | | | | |
| 6. Le dialogue et le partenariat entre le Gouvernement et s les Partenaires Techniques et Financiers dans la mise en œuvre de la décentralisation | <p><i>Activité 6- Renforcer le dialogue et le partenariat entre le Gouvernement et les PTF dans le cadre du CSMOD</i></p> | | | | | MEDEV, MEF Ministère Urbanisme et Habitat, MATD, PTF AMBF Consultants, UAC ADEPAC | | | | 71 000 | | | |

Effet escompté du Programme de Pays : La décentralisation et la participation des citoyens particulièrement les femmes et les jeunes à la gestion locale sont renforcées

| Produits du Programme de Pays et indicateurs | Activités Clefs | Chronogramme | | | | Partenaires Responsables / | BUDGET PREVU | | | | |
|---|---|--------------|----|----|----|----------------------------|--------------|-------|--|--|--------------------|
| | | T1 | T2 | T3 | T4 | | N° DID | Fonds | Donateurs | Description du budget +N° ligne | Montant en dollars |
| sont renforcés • Groupes de travail en place • Documents techniques élaborés • Missions de sensibilisation • Tenue de la conférence Table ronde • Mécanismes de suivi des résultats de la Table Ronde | 6.1 Lancement du processus de préparation de la Table Ronde | | | x | x | | | | | 71200 Recrutement d'un consultant international (3 missions de 12 jours) | 30 000 |
| | | | | x | x | | | | | 71300 Recrutement de trois consultants nationaux (30 jours/consultant) | 11 000 |
| | | | | x | x | | | | | 74100 Appui aux groupes de travail | 10 000 |
| | | | | | x | | | | | 71600 Atelier de validation des documents provisoires | 10 000 |
| | | | | | | | | | 72200 fournitures | 5 000 | |
| | | | | | | | | | 74200 Reproduction document provisoire | 5 000 | |
| | 6.2 Organisation de la Table Ronde | | | | x | x | | | | Missions de sensibilisation | |
| | | | | | x | x | | | | Réunions de concertation | |
| 7. Unité d'Appui -Conseil ADEPAC est Opérationnelle. | <i>Activité 7-Recruter et rendre opérationnelle l'équipe ADEPAC</i> | | | | | DAES-NU MATD PNUD | | | | | 71 600 |
| | 7.1 Recrutement équipe UAC | | | x | | | | | | 71 300 Coordonnateur | 17 600 |
| | | | | x | | | | | | 71300 Expert Planification local | 8 000 |
| | | | | x | | | | | | 74100 Secrétaire - Comptable | 15 000 |
| | | | | x | | | | | | Gestionnaire Chauffeurs (2) | |
| | 7.2 Fonctionnement UAC | | | | x | x | | | | 71600 Voyages officiels | 6 000 |
| | | | | | x | x | | | | 72200 Fournitures de bureau | 5 000 |
| | | | | | | | | | | 73400 Carburant/maintenance | 7 732 |
| | | | | | | | | | 73500 Remboursement frais d'appui | 14 538 | |

00044219 PROGRAMME D'APPUI A LA DECENTRALISATION, A LA PARTICIPATION CITOYENNE ET AU DEVELOPPEMENT LOCAL (DEPACDEL)

Sous-programme : Développement Local

Effet escompté de l'UNDAF - D'ici 2010 les quatre composantes de la Bonne Gouvernance sont renforcées dans le respect des droits humains

Effet escompté du Programme de Pays : La décentralisation et la participation des citoyens particulièrement les femmes et les jeunes à la gestion locale sont renforcés.

| Produits du Programme de Pays et Indicateurs | Activités Clés | Chronogramme | | | | Partenaires Responsabilités | N° DID | Fonds | Donateurs | Description du budget + N° ligne | Montant en dollars |
|---|--|--------------|----|----|----|---|--------|-------|-----------|----------------------------------|--------------------|
| | | T1 | T2 | T3 | T4 | | | | | | |
| 2.1 Expériences du PAPNA ¹ consolidées et appropriées par les secteurs locaux. | 2.1.1 Equipe PAPNA - personnel - fonctionnement | X | X | X | X | Equipe PAPNA Ministère de l'Agriculture De l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques MATD CIVGT Communes rurales | | | | 230 000 | |
| | | | | X | | | | | | | 9 000 |
| 2.1 Expériences du PAPNA ¹ consolidées et appropriées par les communes rurales. | 2.1.3 Transfert des outils - élaboration des manuels et des guides - atelier de formation. | X | X | X | X | PRCCU Communes urbaines MATD | | | | 21 000 | |
| | | | | X | | | | | | | 267 000 |
| 2.2 Approche et outils du PRCCU ² pérennisés | 2.2.1 Equipe PRCCU - personnel - fonctionnement | | | | | | | | | | |

¹ Les projets PAPNA et PRCCU sont inscrits pour mémoire. Le Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques avec lequel le plan de travail 2006 a été signé. Le projet sera maintenu sous sa forme actuelle jusqu'au 30 juin 2007.
² Le Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques a déjà été approuvé par le Gouvernement et le PNUD

| | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|---|---|----------------------|--|--|--|--|--|---------|---------|
| 2.3. Appui aux Communes Rurales (ACOR) - Document de projet de développement local. | 2.3.1 Mission de formulation - Consultants - Carburant | | X | X | FENU PNUD MATD | | | | | | | 527 000 |
| | | | | | | | | | | | | |
| Total sous-programme D1. | | | | | | | | | | | 527 000 | |
| Total Programme | | | | | | | | | | | 832 000 | |